

Comité de Programmation Leader Vals de Saintonge

Compte-rendu de la réunion du 09 Février 2015 à Saint-Jean d'Angély

- **Présents** : Charles Bellaud (élu), Jacques Bizot (élu), Jacques Cocquerez (élu, OT), Pierre Denéchère (élu), Aloysia Geneau (CDC), Jean-Claude Godineau (président GAL, élu), Anne Guérin-Larribau (GAL), Cécilia Guiberteau (CDC), Lyndia Pairault (GAL), Annie Poinot-Rivière (élue), Johanna Serra (CDC), Magali Trioreau (CCI), Martine Gaillou (Domaine viticole Le Grand Lopin), Françoise Mesnard (élue), Sibylle Paluzzano (camping Val de Boutonne), Édouard Rousseau (Inter Pro Bio ALPC), Didier Chevalier (Prieuré de la Fayolle, OT), Jean Doignon (CMA17), Vincent David (GAB 17), Laurent Proux (CORAB), Alain Villeneuve (élu), Yves Ober (CCI Rochefort Saintonge), Claire Beunat (Cinéma Eden), Melvin Precigout (Roule ma Frite Saintonge), Vanessa Fouratier (DDTM)
- **Absents excusés** : Annie Pérochon (élue), Martine Cavallé (Interbio ALPC), René Escloupier (élu), Cédric Tranquard (Chambre d'Agriculture 17), Stéphane Pipet, Dominique Jungbluth (Club Pro), Marinette Pouchaïret (ADEI), Emmanuelle Giraud-Héraud (CDC)

Rappel de l'ordre du jour :

- Définition des critères de sélection des projets

Point d'actualité

- Le GAL Vals de Saintonge, comme l'ensemble des GAL régionaux, n'a aucune visibilité sur la date de conventionnement avec la Région, Autorité de Gestion, et l'Agence de Services et de Paiement (ASP), organisme payeur, donc sur le lancement de son programme.
- L'ensemble des actes et des pièces nécessaires à ce conventionnement sont réunis, sauf les fiches actions qui sont en cours de réécriture et seront prochainement envoyées au Conseil Régional et à l'ASP pour contrôle et validation.
- Une première pré-demande d'aide Leader a été déposée auprès du GAL concernant la création d'une biscuiterie à Saint-Jean d'Angély. Le montage du dossier fait d'ores et déjà l'objet d'échanges avec les autorités et partenaires. Une réunion est prévue en Sous-Préfecture de Saint-Jean d'Angély le 12 février 2016.

Critères de sélection des projets

La constitution d'une grille de notation des projets instruits dans le cadre du programme Leader répond à la fois à une exigence de l'Union Européenne et à des obligations réglementaires :

- Permettre que les programmes Leader aient une véritable valeur ajoutée pour le territoire au-delà des financements apportés.
- Disposer d'un cadre clair à communiquer aux porteurs de projets
- Assurer la justification et la traçabilité de la sélection des projets

Validation de l'organisation de la grille de notation

La proposition de grille s'inspire des expériences positives d'autres GAL.
La grille proposée comprendra 2 niveaux de critères notés de 0 à 5.

- Critères généraux communs à l'ensemble des fiches qui reprennent les grands principes Leader et les objectifs généraux de la stratégie
- Critères spécifiques à chaque fiche-action

L'éligibilité du dossier selon le 1^{er} niveau de critères sera le préalable à l'examen des critères techniques de chaque fiche-action.

Validation des critères généraux / Principes et esprit Leader

• Innovation / Exemplarité

- En quoi le projet apporte-t-il quelque chose de nouveau sur le territoire, en termes de produit, de contenu ou de méthode ? Si oui, cela concerne-t-il un ou plusieurs domaines ?
- Le projet prend-il en compte les enjeux du territoire ?
- Le projet prend-il en compte les problématiques et les acteurs locaux ?

• Démarche participative

- Le projet implique-t-il les acteurs locaux et/ou de la filière concernée, les partenaires institutionnels ?
- Comment ? Information, concertation, partenariats, ... ?
- Des partenariats public-privé sont-ils mis en œuvre ?

• Effet levier aide Leader sur le projet

- Le projet pourrait-il être réalisé sans le soutien Leader ?
- Sur quel(s) plan(s) Leader impacte-t-il le projet ? Financement, méthode, partenariats, valeur ajoutée ?

• Impact / Valeur ajoutée pour le territoire

- Qu'apporte le projet au territoire ?
- Cette valeur ajoutée répond-elle aux objectifs de la stratégie Leader ?
- Porte-elle sur un seul domaine ou plusieurs ?

• Qualité du porteur de projet

- Le porteur de projet a-t-il analysé le(s) marché(s), le tissu d'entreprise local dans lesquels son projet s'insère ?
- Peut-il présenter les conditions de réussite de son projet à moyen terme ?
- Quelles sont ses compétences pour porter le projet ?

Thématiques transversales prioritaires du projet européen Horizon 2020 : développement durable dont transition énergétique, handicap, égalité hommes-femmes.

La prise en compte de ces thématiques sera évaluée via les critères généraux et spécifiques.
Stratégie et projets Leader Vals de Saintonge

Validation des critères généraux / Stratégie Vals de Saintonge

- Ligne directrice : créer de la valeur ajoutée à partir des ressources locales
 - Créer de la richesse et des emplois en priorité pour les filières et la main d'œuvre du

territoire

- Structurer les filières pour développer leurs débouchés

=> Un enjeu économique

=> Objectifs : renforcer le tissu d'entreprises, qualifier les filières, accroître l'attractivité du territoire

Projets Leader Vals de Saintonge : attentes

• **Axe 1. Favoriser la transformation agroalimentaire en lien avec les productions locales**

- Accompagnement des porteurs de projets agro-industriels
- Investissement : parcs d'activités et bâtiments industriels
- Accompagnement des projets collectifs de diversification agricole

=> Création d'activités de transformation nouvelles

=> Projets bio et non bio

=> Conseil/suivi sur l'ensemble des aspects du projet, prospection

Effets attendus / projets soutenus

- Innovation/exemplarité
 - Prise en compte des enjeux du territoire,
 - Qualité du dossier et du portage du projet
- Partenariats/implication des acteurs du territoire et des filières
 - Lien (au moins information) avec les partenaires institutionnels du territoire
 - Implication (au moins information) des acteurs de la filière
 - Modèle d'économie alternative : partager de la valeur ajoutée entre producteurs, transformateurs et distributeurs.
- Valeur ajoutée pour le territoire : les projets soutenus doivent permettre de développer les débouchés des filières prioritaires du territoire.
- Développement durable : favoriser la proximité entre production et transformation contribue de fait à la transition énergétique.
Les projets seront étudiés avec les porteurs de manière à ce que les investissements prennent en compte cette dimension au maximum sans nuire à l'équilibre économique de ces projets.

• **Axe 2. Structurer la destination touristique Saintonge Dorée**

- Créer du contenu / communiquer sur les sites phares et de loisirs
- Développer une offre d'animation rayonnante
- Accroître les compétences des restaurateurs

=> Approche marketing : outils, contenus contemporains et adaptés aux attentes et aux comportements des clientèles ciblées

=> Objectif prioritaire des projets : créer de la visibilité et de l'attractivité touristique

=> Concertation, implication des acteurs de la filière concernés

Effets attendus / projets soutenus

Les attentes des membres du Comité de Programmation portent sur la cohésion.

- Exemplarité
 - Inscription dans une démarche d'accessibilité aux personnes en situation de handicap
 - Propositions qualitatives et accessibles

- Partenariats/implication des acteurs du territoire et des filières
 - Sensibilisation a minima voire implication des habitants
 - Liens avec des événements phares
 - Prise en compte des orientations du Schéma Régional de Développement Touristique, notamment des outils existants ou développés à d'autres échelles
 - Valeur ajoutée pour le territoire
 - Améliorer l'attractivité / l'animation du territoire
 - Caractère structurant le territoire
 - Trouver une solution aux problèmes de saisonnalité
 - Mettre en valeur les atouts du territoire
 - Se réappropriier les sites
 - Innover : utilisation pertinente et adaptée des nouvelles technologies
 - Actions et outils inexistantes ou en cours de lancement sur la Destination
 - Eau, pierre, vigne : stratégie marketing définie
 - Développement durable : favoriser la proximité entre production et transformation contribue de fait à la transition énergétique.
Les projets seront étudiés avec les porteurs de manière à ce que les investissements prennent en compte cette dimension au maximum sans nuire à l'équilibre économique de ces projets.
- **Coopération**
 - Inscrire le territoire dans les réseaux culturels européens
 - Développer la marque Saveurs Artisanas

Effets attendus / projets soutenus

- Affiner la définition de « produit local »
- Mise en œuvre de projets concrets, visibles et quantifiable

Jean Doignon informe que concernant le dossier Saveurs Artisanas est en cours.
Un premier comité aura lieu la semaine prochaine pour la remise de 15 diplômes.

Prochaines étapes

- Validation de l'écriture des critères généraux
- Déclinaison des critères spécifiques de chaque fiche-action
- Réunion le 26 avril 2016 à 9h
 - Validation de la grille de critères de sélection
 - Examen d'un projet en opportunité et pour test de la grille

Fait à Saint-Jean d'Angély, le 10 Février 2016

Le Président du GAL,

Jean-Claude GODINEAU


